COMMUNE DE LA LIVINIERE

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

Présents : CHIAISSO Pascal, CABROL Claudine, MILLIES Rémy, GAULTIER Hélène, GAUTRAND Bernard, MORAN Mary Teresa, COLIN Éric, DELANY Stéphanie, WEBER Dominique, VANLANCKER Ambroise, CABANEL Philippe, AMIGUES Patrick.

Absents excusés : FALLETTA Audrey, ANCIAUX Dominique, DESSANDIER Laure.

Pouvoirs : FALLETTA Audrey donne pouvoir à GAULTIER Hélène
ANCIAUX Dominique donne pouvoir à CABROL Claudine
DESSANDIER Laure donne pouvoir à CABANEL Philippe

Secrétaire de séance : CABROL Claudine

Ouverture de séance à 20H00

Ordre du jour :

1- Approbation du Procès-Verbal du 27 Mars 2026.
2- Approbation du Compte Financier Unique du budget principal
3- Approbation du Compte Financier Unique du budget du lotissement de la cave
4- Approbation du Compte Financier Unique du budget de l'eau et de l'assainissement
5- Résultats du budget de l'eau et de l'assainissement
6- Transfert des résultats du budget de l'eau et de l'assainissement
7- Résultats du budget du lotissement la cave
8- Transferts des résultats du budget du lotissement la cave
9- Affectation des résultats du budget principal
10- Vote des taux des taxes directes locales 2026

Questions et informations diverses.

Monsieur Le Maire, annonce que les points N°3, N°7 et N°8 doivent être retirés de l'ordre du jour, à la demande de Madame la Trésorière.

1- Approbation du Procès-Verbal du 27 Mars 2026.

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenu le 27 mars 2026 a été établi par la secrétaire de séance désignée, à savoir Madame Claudine Cabrol.

Nombre de vote	Pour	Contre	Abstention
15	15		

2- Approbation du Compte Financier Unique du budget principal

Le Compte Financier Unique du budget principal présente la situation de la commune pour l'année 2025, conforme aux écritures du comptable public.
Après présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à approuver le Compte Financier Unique du budget principal de la commune, de l'année 2025.

Nombre de vote	Pour	Contre	Abstention
15	15		

3- Approbation du Compte Financier Unique du budget de l'eau et de l'assainissement

Après présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à approuver le Compte Financier Unique du budget de l'eau et de l'assainissement

Nombre de vote	Pour	Contre	Abstention
15	15		

4- Résultats du budget de l'eau et de l'assainissement

Après lecture des résultats comptables de l'année 2025

<u>En section de fonctionnement</u>

En recettes 51 261.56

<u>En section d'investissement</u>

En recettes 111 108.62

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est invité à les approuver

Nombre de vote	Pour	Contre	Abstention
15	15		

5- Transfert des résultats du budget de l'eau et de l'assainissement

Suite au transfert des compétences du service municipal de l'eau et de l'assainissement au Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement (SIEA) du Minervois, le budget annexe de la commune doit être clôturé au 31 décembre 2025 et les résultats de clôture de ce budget, constatés au Compte Financier Unique de 2025, doivent être intégrés au budget principal de la commune pour l'année 2026.

Conformément à la délibération communale de 2025, ces résultats budgétaires doivent être transférés au SIEA sur l'exercice 2026.

Après avoir pris connaissance de ces résultats

1068	-1 232.67
001 DI	95 570.92
001 RI	111 108.62
002 RF	273 269.23

le Conseil Municipal est invité à délibérer sur ce transfert

Nombre de vote	Pour	Contre	Abstention
15	15		

6- Affectation des résultats du budget principal

Après lecture des résultats comptables de l'année 2025

En section de fonctionnement
En recettes 222 007.67
En section d'investissement
En dépenses 95 570.92
Au compte 1068 1 232.67

Il est proposé au conseil municipal d'affecter ces résultats au budget 2026.

Nombre de vote	Pour	Contre	Abstention
15	15		

7- Vote des taux des taxes directes locales 2026

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier, et après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition du Maire : maintenir les taux de taxes directes locales fixé par le Ministère de l'économie des finances :

Taxe Foncière Bâtie (TFB)	49.80 % avec une base de 741 200
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	88.85 % avec une base de 74 600
Taxe d'Habitation (TH)	18.18 % avec une base de 382 700

Nombre de vote	Pour	Contre	Abstention
15	15		

Informations et questions diverses :

- Rencontre des élus depuis la séance précédente avec :
  - ✓ Madame la garde-champêtre
  - ✓ Monsieur BENIT de l'Office National des forêts
  - ✓ Monsieur BRISA et Mme ROGER du Pays Haut Languedoc et Vignoble
  - ✓ L'Agence technique vignoble ouest, concernant la signalisation.
  - ✓ Mme BREIL, trésorière principale, qui, au cours d'une conversation téléphonique a annoncé sa venue prochaine, en mairie.
- Formation en Visio conférence avec le Centre de Formation des Maires et Elus Locaux.
- Déclaration, auprès des services concernés, au sujet des désordres
  - ✓ Sur les installations de téléphonie, à Calamiac et à St Benoit.
  - ✓ Sur les installations du réseau de distribution d'électricité, au Chemin du Raüs et au chemin du Moulin Rigaud.

- Le contact a été pris avec les Maîtres d'œuvres et les entreprises des travaux du parking des aires hautes, pour la détérioration de la palissade.
- Divers travaux ont été exécutés par les employés du service technique :
  - ✓ Nettoyage de la toiture des toilettes publiques.
  - ✓ Pose du panneau WC aux toilettes publiques.
  - ✓ Taille et tuteurage du faux-poivrier, au parking des Aires Hautes.
  - ✓ Obturation de la fenêtre de la remise du parc de Notre-Dame. Ce local sera proposé à l'Association des jeunes livinièrois, avec une convention, afin que l'espace sous le podium, dans la salle polyvalente, soit totalement libéré.

Le Robinet d'Incendie Armé est désactivé, car il a été indiqué que le sous-podium était vide ; d'où l'obligation de ne rien entreposer sous le podium.

- ✓ Le sens d'orientation du tobogan, à l'ancien stade municipal, a été changé, afin que la descente en inox ne soit pas exposée au soleil.

- Demande de contrôle de l'installation de gaz de la salle polyvalente par l'organisme de contrôle APAVE.

Concernant le vol de gouttières et cheneaux à l'église de Notre-Dame, un devis global a été demandé à une société travaillant régulièrement sous contrôle de la DRAC. Il sera transmis au cabinet d'assurance, en espérant que notre demande sera bien prise en compte, compte tenu de l'ancienneté du vol.

- Constat de l'état lamentable des toitures de la Basilique, ces toitures ont été « révisées », nous avons payé pour cela.
- Concernant les dégâts occasionnés au parc, nous avons rencontrés Mr COMBES et Mr LAMOTHE. Ce dernier, nous a bien expliqué que le simple dépôt de devis de bucheronnage n'est pas suffisant pour espérer remettre en état le chemin de Croix à moindre frais.
  Les demandes de subventions doivent être accompagnées d'un vrai dossier de prise en charge. Pour la première tranche de travaux, bucheronnage et suivi de chantier dès le premier jour, il nous reste jusqu'au 12 avril pour constituer un premier dossier. La réflexion étant qu'il est dommage de le faire dans l'urgence.
- Le cimetière sera réouvert au public à partir du vendredi 10 avril, les travaux de sécurisation (arbres) sont terminés, la reconstruction du mur se fera plus tard.
- Réception d'un courrier de Madame BENAZETH Simone demandant de déclarer, en péril imminant, une habitation, située en haut de
- Des demandes de devis sont en cours pour la réalisation d'un sas dans le couloir de la mairie, afin de rendre l'accès libre au tableau d'affichage. Devis de menuiserie et d'électricité.
- Le bureau du maire est maintenant équipé d'une borne WIFI et la mairie a fait l'acquisition d'un ordinateur portable.
- Les commissions internes peuvent désormais se réunir et commencer à travailler. Après une première réunion au cours de laquelle seront fixées les grands axes de travail, elles pourront travailler en quasi-autonomie.
- Compte tenu de l'accès fermé au parc, la commémoration du 8 Mai se fera, pour le public, sur la route. Un arrêté municipal sera pris pour barrer la route le temps de la cérémonie.
- Le traditionnel repas des élus, le jour du 8 Mai, n'aura pas lieu cette année, par souci d'économie.

La séance est levée à 21H40